

NAÎTRE ET GRANDIR DIFFÉRENT DANS LE MONDE GREC.

Véronique DASEN¹

1 - Université de Fribourg (Suisse) - v.dasen@bluewin.ch

Les sources grecques relatives au destin d'enfants atteints d'anomalie congénitale sont rares et semblent indiquer que les chances de survie d'un nouveau-né malformé étaient minces. Dans la plupart des États grecs, la décision de l'élever ou non relevait de la sphère privée. À Athènes, le père disposait d'environ une semaine pour écarter impunément un nouveau-né non désiré. L'enfant n'obtenait une existence sociale que cinq à sept jours après sa naissance, lors de la fête familiale des Amphidromies ; il recevait un nom le même jour ou quelques jours plus tard au cours d'une nouvelle fête, la Dekaté, ou fête « du dixième jour » (GERMAIN, 1969 ; BONNARD, 2003).

À Sparte, selon Plutarque, l'État décidait du sort des enfants des citoyens de plein droit. Une loi attribuée à Lycurgue ordonnait que le bébé soit inspecté par le conseil des Anciens. Des motifs eugéniques imposaient l'élimination d'un enfant contrefait. « Ils examinaient le nouveau-né. S'il était robuste et bien conformé, ils ordonnaient de l'élever et lui assignaient un des neuf mille lots de terre. Si, au contraire, il était mal venu (*agenes*) et difforme (*amorphon*), ils l'envoyaient en un lieu appelé les Apothètes, qui était un précipice du Taygète. Ils jugeaient, en effet, qu'il valait mieux pour lui-même et pour l'État ne pas le laisser vivre, du moment qu'il était mal doué dès sa naissance pour la santé et pour la force » (*Vie de Lycurgue*, 16, 1 ; trad. R. Flacelière / CUF).

Dans cet état soumis à un idéal militaire, il fallait préserver la supériorité de l'élite dirigeante qui ne devait compter que des individus physiquement parfaits. Le reste de la population, les Périèques et les Hilotes, de statut inférieur, n'étaient pas soumis à cette sélection.

Dans les autres états grecs, les textes suggèrent qu'un nouveau-né rejeté était exposé, c'est-à-dire abandonné hors de la maison, dans un lieu peu fréquenté où il devait périr rapidement, faute de soins, à moins d'être recueilli. Cette pratique avait l'avantage d'éviter la souillure de l'homicide. Il est

difficile d'estimer son importance et sa régularité dans la Grèce des cités, mais, parmi les différentes catégories d'enfants menacés (illégitimes, de sexe féminin...), les nouveau-nés présentant des imperfections corporelles furent certainement les plus systématiquement touchés.

Un enfant contrefait ne représentait pas seulement une bouche inutile. Sa naissance pouvait être le signe d'une punition envoyée par les dieux. Le serment des Amphictionides de Delphes (début du VI^{ème} siècle avant J.-C.), rapporté par Eschine (3, III), énonce que les femmes des parjures mettront au monde des monstres (*terata*) et les femmes des justes des enfants semblables à leurs parents. On retrouve les mêmes termes dans le serment que les Athéniens auraient prononcé avant la bataille de Platée en Béotie en 479 avant J.-C., ainsi que sur une série d'inscriptions funéraires grecques d'Asie Mineure (GARLAND, 1995, p. 59-61).

Ces naissances ne constituaient cependant pas une menace pour l'ensemble de la communauté, comme c'est le cas dans la Rome républicaine. Ce signe de colère divine ne concernait que les parents qui restaient libres de garder ou non l'enfant. Ils étaient cependant soumis à des pressions économiques, sociales et religieuses qui pouvaient les pousser à opter pour l'abandon, conscients de la stigmatisation causée par un handicap physique dans une société où beauté corporelle et qualités morales devaient correspondre. Ils savaient aussi que l'intégration de l'enfant dans la cité serait limitée. Dans de nombreuses cités grecques, l'élection à une prêtrise ou une magistrature avec des fonctions religieuses était liée à l'examen de l'intégrité physique (WILGAUX, 2009).

Les sources grecques antiques ne donnent pas d'informations plus précises sur les critères de sélection des enfants. Le nouveau-né qu'il faut écarter selon les principes eugéniques de Sparte (Plutarque, *Vie de Lycurgue*, 16, 1) et dans les cités idéales de Platon (*République* 460c) et d'Aristote (*Politique* 7, 14, 1335b 19-21) est qualifié en termes vagues de difforme (*amorphon*), mal venu (*agenes*), infirme (*ana-*

peron) ou estropié (*peperomenon*) (AJAVON, 2002). Ce flou correspond à la définition très large de la monstruosité que donne Aristote dans son traité *De la génération des animaux* (4, 4, 770b) : « une déficience, aussi bien que la présence de parties supplémentaires, est une monstruosité. En effet, le monstre appartient à la catégorie des phénomènes contraires à la nature, à la nature considérée non pas dans sa constance absolue mais dans son cours ordinaire ; car du point de vue de la nature éternelle et soumise à la nécessité, rien ne se produit contre nature. » (trad. P. LOUIS / CUF).

En somme, tout écart de la nature relève de la monstruosité, comme « les enfants qui ne ressemblent pas à leurs parents », pour reprendre la formule des serments et des imprécations funéraires.

Les traités médicaux antiques ne rapportent qu'exceptionnellement la naissance d'un enfant malformé qui disparaissait sans doute rapidement, de manière naturelle ou non. Le traité hippocratique des *Epidémies* donne quelques détails sur deux enfants mort-nés : un fœtus charnu, mais sans squelette (II, 2, 19), et un nouveau-né à terme dont le bras droit était soudé au corps (V, 13). Quand l'enfant n'est pas gravement atteint, un traitement est envisagé, comme dans le cas du pied-bot congénital (*Des Articulations*, 62).

SUR LES TRACES D'ENFANTS DIFFÉRENTS

Si le droit coutumier semble avoir autorisé l'élimination d'enfants mal conformés, aucune loi ne l'a imposée, en dehors de Sparte, et rien ne permet d'affirmer qu'elle fut pratiquée de manière systématique en Grèce archaïque et classique. Des documents de natures diverses témoignent de l'existence d'une marge importante de tolérance.

Platon (*République* 460c) et Aristote (*Politique* 7, 14, 1335b 19-21) semblent ainsi s'élever contre l'indulgence des Athéniens en préconisant que l'État idéal élimine tous les enfants infirmes selon le modèle spartiate. Quelques anecdotes révèlent que des personnalités célèbres avaient des défauts physiques. Selon Plutarque, Périclès présentait à la naissance un crâne allongé d'une taille inhabituelle. C'est pour dissimuler cette anomalie, précise-t-il, qu'il fut représenté coiffé d'un casque (*Vie de Périclès* 3, 3-4). Même à Sparte la loi ne semble pas avoir été toujours appliquée de manière rigoureuse ; Tyrtée, son poète national (VII^{ème} siècle avant J.-C.), était

boiteux, ainsi que le roi Agésilas, qui régna à Sparte au début du IV^{ème} siècle avant J.-C.

Une série de documents iconographiques illustrent différents types de réactions face aux anomalies corporelles. Chaque cas doit être analysé séparément car la notion moderne d'handicap ne s'applique pas à la réalité antique. Il est impossible d'envisager un ensemble d'individus avec des besoins et un mode de prise en charge communs. Au contraire, à chaque type d'infirmité correspond un traitement différencié selon le contexte social et religieux. Une anomalie physique n'est pas automatiquement synonyme de rejet, de précarité, ni d'incapacité, elle peut même parfois conférer des compétences insoupçonnées.

La figure du nain

Des individus adultes de petite taille, généralement dépeints comme des nains achondroplases, avec des membres torsés, une grande tête au front bombé, des lèvres épaisses et un nez camus, figurent dans des scènes de la vie quotidienne sur une vingtaine de vases fabriqués à Athènes au V^{ème} siècle avant J.-C. L'apparition de ces personnages coïncide avec l'intérêt grandissant des imagiers pour le rendu de détails anatomiques, favorisé par les nouvelles possibilités techniques offertes par la figure rouge. Ces images de nains constituent cependant une exception dans le répertoire iconographique de l'époque classique qui évite la représentation de corps malformés. L'existence même de cette série, même réduite, indique d'emblée que le nanisme n'a pas été considéré comme une malformation inquiétante, menaçant l'ordre social et religieux, mais comme une anomalie tolérable. Le nain a sans doute bénéficié d'un avantage par rapport aux nouveaux nés présentant une anomalie spectaculaire, identifiable dès la naissance. Le nain, lui, a pu révéler progressivement sa différence au sein de la cité, quand la croissance commence à se ralentir anormalement, vers l'âge de deux ou trois ans. Aucune loi n'indique qu'une anomalie physique pouvait priver un citoyen de ses droits. Seul l'accès à certaines magistratures était restreint.

Le rôle des personnes de petite taille est souvent subalterne ; on les trouve au service d'un médecin (KING et DASEN 2008, p. 99-101, fig. 8), de jeunes gens (DASEN, 1993, G 8, pl. 46 ; fig. 1a) ou d'une courtisane (DASEN, 1993, G 13, pl. 49). Plusieurs



fig. 1a : Péliké attique de Capoue (vers 430 avant J.-C.). Boston, Museum of Fine Arts 76.45. (dessin V. Dasen)

apparaissent dans le cadre du banquet, mais sans que l'on puisse réduire leur fonction à celle d'esclave de luxe. Sur le fragment de vase conservé à Erlangen (DASEN, 1993, G 9, pl. 47 ; fig. 1b), le nain se produit dans un contexte dionysiaque. La position de son corps par rapport aux bras des musiciens qui l'entourent suggère qu'il danse sur une table, des rameaux de lierre enroulés autour de son cou et de son bras. Une inscription le nomme [Hippo]kleidès, du nom d'un Athénien fameux pour avoir dansé sans retenue lors du repas organisé par Clisthènes, le tyran de Sicyone, pour les prétendants de sa fille (HÉRODOTE, *Histoires*, VI, 129). Nous aurions ici le nom d'artiste d'un amuseur professionnel qui louait ses services pour agrémenter les banquets.



fig. 1b : Fragment de stamnos attique (vers 440 avant J.-C.). Erlangen, Université, I 707. (dessin V. Dasen)

Les affinités entre nains et satyres sont si fortes que sur quelques scènes les deux types de personnages sont interchangeable. Sur une cenochoé conservée à Oxford (DASEN 1993, G 18, pl. 52 ; fig.

1c), un nain nu danse avec une femme entièrement voilée, les mains cachées dans son manteau. Entre les danseurs volette un phallus ailé qui représente l'énergie sexuelle du personnage.

Perçu comme un être à part, le nain se voit conféré des compétences particulières. Il semble jouer le rôle de médiateur entre l'humain et le divin, à la manière d'un satyre. Son intégration dans l'ordre de la cité passe par Dionysos, qui sert aussi d'intermédiaire pour la réintégration d'un autre infirme, Héphestos, qu'il ramène, enivré et apaisé, sur l'Olympe. Le lien entre les nains et Dionysos pourrait expliquer le silence des textes ; il relève d'une expérience dans l'ordre du sacré qui échappe aux catégories de la littérature contemporaine. Beaucoup de questions restent ouvertes, mais le rejet, ou du moins le malaise, que suscite le nain n'est manifeste que transposé sur le plan mythique dans la figure tragi-comique du Pygmée (DASEN, 2006).



fig. 1c : Cenochoé attique (vers 420 avant J.-C.). Oxford, Ashmolean Museum, 1971.866. (dessin V. Dasen)

L'estropié de Sicile

Un vase anthropomorphe en terre cuite de l'époque archaïque grecque, découvert dans la nécropole de Sélinonte, représente un homme adulte au physique exceptionnel (DASEN, 1997a ; fig. 2). L'individu, nu, est assis sur le sol. Son bras gauche manque, tandis que ses deux membres inférieurs se terminent par des moignons au niveau des genoux ; le bras droit est allongé le long du corps, la paume de la main appuyée sur le sol. La partie droite du visage est brisée, et deux éclats manquent dans le cou. Un petit orifice sur le sommet de la tête constitue l'embouchure du vase. La qualité très fine de l'argile pourrait indiquer que l'objet est issu d'un atelier corinthien, peut-être établi en Sicile.

En l'absence de connaissances anatomiques, techniques et pharmaceutiques suffisantes, l'hypothèse d'une amputation est exclue. Le patient n'aurait pas survécu à l'ablation d'un ou plusieurs membres. Sans recours à la ligature artérielle, alors inconnue, il aurait succombé à une hémorragie, sans parler des problèmes soulevés par le manque de contrôle de la douleur et des infections. Un détail parle en faveur d'une malformation congénitale : on remarque que le muscle pectoral droit est très développé, une hypertrophie qui pourrait résulter de l'usage exclusif du bras droit. La colonne vertébrale ne montre pas de déformation compensatoire, mais la position de la tête, légèrement inclinée vers la droite, pourrait l'évoquer.

L'homme pourrait être atteint d'une anomalie congénitale caractérisée par un défaut de développement, total ou partiel, d'un ou plusieurs membres. Quand tous les

membres sont touchés, on parle d'amélie, ou, dans le langage populaire, d'« homme-tronc ». Quand la main ou le pied s'attache directement sur le tronc, il s'agit de phocomélie, une anomalie mieux connue par les méfaits causés par la thalidomide dans les années 1960. La terre cuite de Genève pourrait plus particulièrement représenter un cas d'hémimélie, souvent associée à l'anomalie d'autres membres, comme l'absence de doigts de la main ou du pied, dits « en pince de homard ». La main du personnage semble présenter une malformation avec un pouce dont la forme et la position sont inhabituelles.

Cet objet exceptionnel témoigne de la survie possible de ceux qui présentaient une anomalie spectaculaire. Comme l'hémimélie n'est pas associée à une malformation des organes internes, cet enfant a pu grandir sans nécessiter de soins particuliers. L'absence du contexte précis de la trouvaille nous prive malheureusement de toute information



fig. 2 : Vase anthropomorphe en terre cuite (H. 9, 5 cm) de Sélinonte (vers 600-575 avant J.-C.). Genève, Musée d'art et d'histoire, dépôt de l'Association Hellas et Roma 79 (cliché CHAMAN | Studio, Samuel Crettenand)

complémentaire. On sait uniquement que l'objet fut acquis par un collectionneur privé en Sicile où existait une influente école médicale à l'époque archaïque. La figurine aurait-elle été commanditée par un médecin qui aurait souhaité conserver une représentation de ce cas exceptionnel ? L'objet préfigurerait la vogue des grotesques en terre cuite de l'époque hellénistique qui donnent à voir de manière réaliste une grande diversité de cas pathologiques (GRMEK et GOUREVITCH, 1998).

Le paradigme d'Héphaïstos

Entre rejet et compensation du handicap, l'histoire d'Héphaïstos fait apparaître toute l'ambivalence des réactions suscitées par les imperfections corporelles (DELCOURT, 1982 ; SCHMIDT, 1983, 1984). Dans l'une des versions du mythe, Héphaïstos, enfanté par Héra seule, « sans union d'amour, par colère et défi lancé à

son époux » (HÉSIODE, *Théogonie*, 927-929 ; trad. P. MAZON / CUF), naît avec des pieds difformes. Cette malformation conditionne son destin. À la vue de cette infirmité, Héra est horrifiée et le jette du haut de l'Olympe pour le cacher (*Iliade* 18, 395-397). Son acte est toutefois qualifié d'indigne et d'honteux, et n'entraîne pas la mort de l'enfant qui survit miraculeusement à sa chute ; il est élevé par des divinités marines et apprend un métier. Il devient même un forgeron magicien doué de redoutables pouvoirs surnaturels qui lui permettent de prendre sa revanche et de retrouver sa place sur l'Olympe, apaisé par le pouvoir de Dionysos. Parmi les dieux, toutefois, son handicap continue de susciter le rire et les moqueries, et le dieu laisse éclater son désespoir face à l'adultère d'Aphrodite qui lui préfère un homme « aux jambes droites » : « Si je naquis infirme, à qui la faute ? à moi ? ou à mes père et mère ! Ah ! comme ils auraient dû ne pas me mettre au monde » (*Odyss-*



fig. 3 : Hydrie de Caeré (vers 525-520 avant J.-C.) De Cerveteri ? Vienne, Kunsthist. Museum IV 3577 (dessin V. Dasen)

sée, 8, 310-312 ; trad. V. BÉRARD / CUF). Rarement représentée (fig. 3), son infirmité est atténuée, voire délibérément ignorée par les artistes. Indice d'un statut marginal, le nombre de ses représentations figurées est au total bien inférieur à celui des autres divinités (BROMMER, 1978 ; HERMARY et JACQUEMIN, 1988).

Jumeaux conjoints

Où situer la limite entre une anomalie tolérable et une monstruosité irréductible ? Là où nos sources se taisent ? Si les auteurs médicaux n'en parlent pas, quelques documents figurés se rapportent à des jumeaux conjoints légendaires. Les plus anciens sont les Molionides ou Actorides, deux frères doués d'une force exceptionnelle qui seraient nés d'un oeuf d'argent, leurs deux corps soudés ensemble. Aucun texte ne décrit précisément leur malformation, mais les imagiers grecs de l'époque



fig. 4 : Enochoé attique (vers 735-720 avant J.-C.) Athènes, Musée de l'Agora P 4885. (dessin V. Dasen)

géométrique en proposent diverses interprétations d'un réalisme parfois troublant. Les Molionides sont figurés comme des êtres doubles avec deux têtes, quatre mains et quatre pieds, unis au niveau de la taille ou du bassin (fig. 4) (DASEN, 1997b ; 2005, p. 148-151). Ces images sont toutefois exceptionnel-

les dans l'art grec. Leur succèdent des représentations d'êtres dont l'anomalie fut peut-être inspirée par la vue de malformations réelles, mais qui appartiennent au registre du fantastique. À l'époque archaïque (VII^{ème} et VI^{ème} siècle avant J.-C.), le géant Géryon, vivant sur une île dans les brumes de l'Occident, est ainsi représenté avec trois corps joints en un point caché par un grand bouclier rond. Ce guerrier terrifiant est d'une mobilité redoutable. Doué de plusieurs vies, il est pratiquement invincible. Son aspect terrifiant rend la victoire d'Héraclès encore plus éclatante. L'exploit du héros démontre le triomphe possible de l'humain sur les forces obscures de la mort.

L'élimination à la naissance de ces enfants hors du commun n'a cependant pas été systématique. À côté d'anecdotes d'époque romaine décrivant des jumeaux livrés à des sortes d'exhibition (PLINE,

Histoire naturelle, II, 272 ; AUGUSTIN, *Cité de Dieu* 16, 1), un complexe funéraire d'époque romaine a livré la sépulture de deux enfants âgés d'environ six mois. La disposition insolite des squelettes suggère qu'il peut

s'agir de jumeaux siamois liés de manière superficielle au niveau du torse (DASEN, 2005, p.53, fig. 9 a-b). Les jumeaux reçurent une sépulture comme un enfant normalement constitué, et même une modeste offrande funéraire, une perle en verre bleu.

Résumé

Quelles traces avons-nous d'enfants atteints d'une anomalie physique congénitale dans le monde grec ? Quoique légalement admise, leur élimination a-t-elle été la règle ? L'examen des documents archéologiques nous amène à tempérer le discours normatif des sources écrites.

Abstract

What evidence do we have of children with congenital disorders in the Greek world? Were they systematically eliminated as literary records suggest ? Archaeological evidence leads us to question the vision offered by the written texts.

ORIENTATIONS BIBLIOGRAPHIQUES

AJAVON F.-X. (2002) - *L'eugénisme de Platon*, Paris.

BONNARD J.-B. (2003) - Un aspect positif de la puissance paternelle : la fabrication du citoyen, *Métis* n.s. 1, p. 69-93.

BROMMER F. (1978) - *Hephaistos. Der Schmiedegott in der antiken Kunst*, Mainz am Rhein.

DASEN V. (1993) - *Dwarfs in Ancient Egypt and Greece*, Oxford.

DASEN V. (1997a) - Autour de l'estropié du Musée d'art et d'histoire de Genève : une représentation archaïque grecque d'hémimélie? *Gesnerus*, 54, p. 5-22.

DASEN V. (1997b) - Des Molionides à Janus : les êtres à corps ou à parties multiples dans l'Antiquité classique, in : Schmutz H.-K. (éd.), *Phantastische Lebensräume, Phantome und Phantasmen*, Marburg an der Lahn, p. 119-141.

DASEN V. (2005) - *Jumeaux, jumelles dans l'Antiquité grecque et romaine*, Kilchberg.

DASEN V. (2006) - Nains et pygmées. Figures de l'altérité en Egypte et Grèce anciennes, in : Wilgaux, J., Prost F., (dir.), *Penser et représenter le corps dans l'Antiquité*, Rennes, p. 95-113.

DELCOURT M. (1982) - *Hephaistos ou la légende du magicien*, Paris.

GARLAND R. (1995) - *The eye of the beholder. Deformity and disability in the Graeco-Roman world*, London.

GERMAIN L.R.F. (1969) - Aspects du droit d'exposition en Grèce, *Revue Historique de Droit Français et Etranger*, 47, p. 177-197.

GRMEK M.D. et GOUREVITCH D. (1998) - *Les maladies dans l'art antique*, Paris.

HERMARY A. et JACQUEMIN A. (1988) - Hephaistos, in : *Lexicon Iconographicum Mythologiae Classicae* (LIMC), IV, Zürich/München, p. 627-654.

SCHMIDT M. (1983-1984) - Hephaistos lebt. Untersuchungen zur Frage der Behandlung behinderter Kinder in der Antike, *Hephaistos*, 5-6, p. 133-161.

WILGAUX J. (2009) - *Hugiês kai holoklaros*. Le corps du prêtre en Grèce ancienne, in : Brulé P. (éd.), *La norme en matière religieuse en Grèce ancienne* (Kernos, supplément 21) Liège, p. 231-242.